



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 17 c) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Application de l'accord de siège

Application de l'accord de siège

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des informations communiquées par le représentant du pays hôte du secrétariat selon lesquelles les travaux de construction des nouvelles installations de conférence à Bonn (Allemagne) doivent reprendre et que l'achèvement de ces travaux est toujours attendu pour la première session de négociation de 2013.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement hôte et la ville de Bonn pour leurs efforts et les investissements réalisés à cet égard.
3. Le SBI a réitéré sa demande au Gouvernement hôte et à la ville hôte du secrétariat de maintenir, dans l'intervalle, les dispositions prises pour l'organisation des sessions de Bonn des organes subsidiaires et de redoubler d'efforts pour offrir des lieux de réunion permanents qui soient disponibles et suffisants pour accueillir les réunions prévues dans le cadre du processus découlant de la Convention, actuelles et à venir.
4. Le SBI a été informé par le représentant du Gouvernement hôte et la Secrétaire exécutive des progrès accomplis dans l'achèvement des nouveaux locaux destinés au secrétariat à Bonn, en particulier de ce que le premier bâtiment devrait être achevé milieu 2012 et que le deuxième bâtiment et les salles de réunion supplémentaires devraient être achevés d'ici à 2017. Le SBI a aussi pris note avec préoccupation des difficultés rencontrées par le secrétariat en raison de l'éparpillement des locaux, et a invité le Gouvernement hôte à fournir des locaux à usage de bureaux qui permettent de faire face à l'évolution des besoins.
5. Le SBI a invité le Gouvernement hôte et la Secrétaire exécutive à lui rendre compte à sa trente-sixième session des progrès accomplis dans ce domaine et sur d'autres aspects de l'application de l'accord de siège.